



## CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2017

Composition portant sur un sujet d'économie  
Un court dossier est mis à la disposition des candidats

### EPREUVE N° 1

Durée : 5 h  
Coefficient : 3

#### SUJET :

**Les investissements étrangers en France et le développement des territoires.**

Document n° 1	Bilan 2016 de l'investissement international créateur d'emplois, Business France, 21 mars 2017	Page 1
Document n° 2	Dans l'économie marchande, un salarié sur huit travaille dans une firme sous contrôle étranger, Insee Première, n°1611, juillet 2016	Page 5
Document n° 3	Extrait de Paré à innover, n°53, avril 2013, portail de l'innovation Bretagne	Page 9
Document n° 4	Continental : pas de motif économique aux licenciements, dit la Cour d'appel, le Monde, 30 septembre 2014.	Page 10
Document n° 5	Paris a su profiter de la reprise des investissements étrangers en Europe particulièrement pour les fonctions stratégiques, les echos.fr, 1 <sup>er</sup> février 2017	Page 12

#### NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

## I. SYNTHÈSE DES RESULTATS DU BILAN 2016 DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS EN FRANCE

### Point méthodologique

Le bilan France recense l'ensemble des projets d'investissement étrangers qui créent ou maintiennent des emplois en France, et comptabilise les emplois associés. Il fournit des statistiques détaillées par secteur d'activité, fonction, type d'opération, pays d'origine et région de destination.

Business France comptabilise les décisions d'investissement dès le 1<sup>er</sup> emploi créé au travers de créations de sites, d'extensions, de rachats d'entreprises en difficulté et d'extensions consécutives à des acquisitions.

#### 1- Avec une hausse de 16% des décisions d'investissement 2016 est la meilleure année.

- 1 117 décisions d'investissement physiques sont recensées en 2016, soit une hausse de 16% par rapport à 2015 (962 en 2015), permettant la création ou le maintien de 30 108 emplois.
- En moyenne, 21 décisions d'investissement ont été décidées chaque semaine en France l'année dernière.
- La baisse des emplois créés et maintenus est de 11% (33 682 emplois en 2015) : dont une hausse de 13% des emplois créés et une baisse de 54% des emplois maintenus.
- Le nombre d'implantations de nouveaux sites en France qui a progressé de 20% pour représenter la majorité (51%) des investissements décidés en 2016, soit 569 décisions ; et le nombre d'emplois induits par l'implantation de nouveaux sites qui a progressé de 13% pour atteindre 11 520 emplois.

FIG. 1 Évolution du nombre de projets depuis 2006

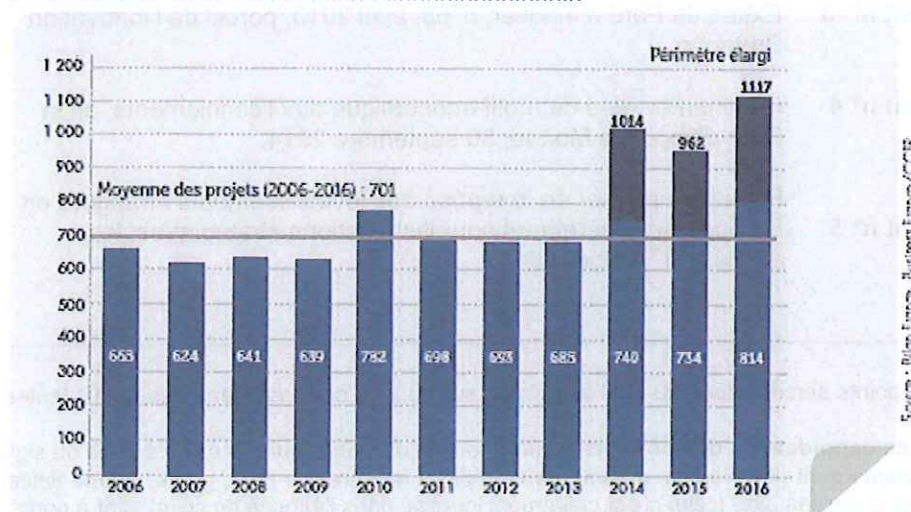
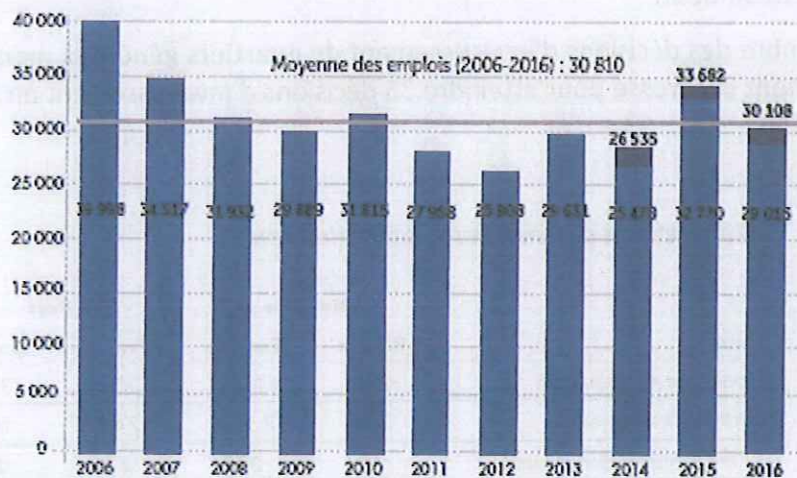


FIG. 2 Évolution du nombre d'emplois depuis 2006



#### Contribution de Business France aux résultats

La réussite d'un projet, c'est aussi la qualité des interlocuteurs qui accompagnent et guident sur place les investisseurs pour concrétiser leur implantation. C'est le rôle de Business France et de ses équipes, dont la mission est d'aider les investisseurs étrangers à réussir en France, en s'investissant à leurs côtés étape après étape.

En 2016, plus de la moitié (643) des décisions d'investissements accompagnées par les équipes Invest de Business France et les partenaires territoriaux ont abouti à 17 608 emplois créés et maintenus (dont 13 369 emplois créés et 4 239 emplois maintenus). En 2016, 3 360 entreprises étrangères ont été rencontrées par les équipes Invest à l'international ou en France. 1 552 projets d'investissements ont été détectés, en compétition avec d'autres pays. 998 visites d'investisseurs étrangers ont été accompagnées par les équipes Invest ainsi que les partenaires en régions.

2- La France attire de plus en plus des investissements dans les fonctions dites stratégiques : recherche et développement, production et logistique, quartiers généraux.

- Les nouvelles décisions d'investissements dans les fonctions de R&D<sup>1</sup>, ingénierie et design ont progressé de +32% par rapport à 2015 : 115 décisions d'investissement dont 72 concernant uniquement des activités de recherche. Les activités de recherche et développement ainsi que d'ingénierie représentent 10% de l'ensemble des décisions d'investissement en 2016 et sont à l'origine de 9% des emplois créés en France.

<sup>1</sup> Les données relatives aux activités de R&D ainsi que les quartiers généraux sont comparables à celles des années antérieures car ces investissements ont toujours été comptabilisés dès le 1<sup>er</sup> emploi.

- La France reste une terre d'accueil privilégié des activités industrielles. La fonction production et logistique regroupe la moitié des emplois créés et 31% des décisions d'investissement.
- Le nombre des décisions d'investissement de quartiers généraux monde et Europe a fortement progressé pour atteindre 36 décisions d'investissement en 2016 contre 27 en 2015.

#### RÉPARTITION DES PROJETS PAR FONCTION

Fonction	Nombre		Part	
	Projets	Emplois	Projets	Emplois
Production et réalisation	280	11 271	25 %	37 %
Centres de décision	266	2 936	24 %	10 %
<i>Primo-implantation Europe</i>	48	288	4 %	1 %
<i>Primo-implantation nationale</i>	148	1 248	13 %	4 %
<i>QG Monde / Europe</i>	36	468	3 %	2 %
<i>QG national</i>	34	932	3 %	3 %
Services aux entreprises	210	4 139	19 %	14 %
R&D, ingénierie, design	115	2 612	10 %	9 %
<i>Ingénierie, design</i>	43	1 001	4 %	3 %
<i>R&amp;D</i>	72	1 611	6 %	5 %
Points de vente	114	3 459	10 %	11 %
Logistique	72	3 863	6 %	13 %
Services aux particuliers	60	1 828	5 %	6 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 117</b>	<b>30 108</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### 3- La diversité des pays d'origine se confirme

- 51 pays sont concernés en 2016. Les investissements européens représentent 60% de l'ensemble des entreprises investisseuses, viennent ensuite l'Amérique du Nord 20% et l'Asie 12%.
- Plusieurs pays affichent un nombre de projets en hausse, les plus dynamiques étant l'Allemagne (+35%) et l'Italie (+68%). L'Allemagne devient ainsi le 1<sup>er</sup> investisseur étranger en France.
- Les principaux investisseurs en France sont les entreprises allemandes (17%) qui sont également à l'origine de 19% des décisions dans la fonction production; les entreprises américaines (16%) à l'origine de plus du quart des décisions dans les activités de R&D ; italiennes (13%) à l'origine de 15% des investissements dans les activités de production et enfin le Japon 1<sup>er</sup> investisseur des pays asiatiques.

LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE DES INVESTISSEMENTS  
ÉTRANGERS EN FRANCE EN 2016

Pays	Nombre		Part	
	Projets	Emplois	Projets	Emplois
Allemagne	191	4 737	17,1 %	15,7 %
États-Unis	182	6 802	16,3 %	22,6 %
Italie	141	3 228	12,6 %	10,7 %
Royaume-Uni	85	3 713	7,6 %	12,3 %
Japon	67	1 490	6 %	4,9 %
Belgique	53	743	4,7 %	2,5 %
Chine	51	1 370	4,6 %	4,6 %
dont Hong Kong	4	47	0,4 %	0,2 %
Espagne	45	715	4 %	2,4 %
Canada	43	608	3,8 %	2 %
Suisse	43	1 028	3,8 %	3,4 %
Pays-Bas	36	800	3,2 %	2,7 %
Suède	25	500	2,2 %	1,7 %
Danemark	18	550	1,6 %	1,8 %
Autriche	17	310	1,5 %	1 %
Inde	11	171	1 %	0,6 %
Irlande	11	372	1 %	1,2 %
Tunisie	9	129	0,8 %	0,4 %
Luxembourg	8	66	0,7 %	0,2 %
Russie	8	108	0,7 %	0,4 %
Norvège	7	166	0,6 %	0,6 %
Maroc	6	220	0,5 %	0,7 %
Finlande	5	165	0,4 %	0,5 %
Émirats arabes unis	4	34	0,4 %	0,1 %
Israël	4	31	0,4 %	0,1 %
Autres	47	2 052	4,2 %	6,8 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 117</b>	<b>30 108</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### 4- La diversité des territoires français reste un puissant facteur d'attractivité

- Les décisions d'investissement prises en 2016 vont générer de l'emploi dans l'ensemble des régions françaises.
- Dans la compétition intra-européenne pour la localisation de l'investissement étranger, le dynamisme économique des régions et des métropoles constitue un facteur d'attractivité souvent décisif. En termes de projets, l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie accueillent plus de la moitié des décisions d'investissement. En termes d'emplois créés ou maintenus les principales régions sont l'Île-de-France (25% du total national), Haut-de-France (15%) et Auvergne-Rhône-Alpes (12%).
- L'analyse met en exergue l'attractivité des régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays-de-la-Loire dans les activités de recherche et développement ; celles du Grand-Est, de la Bretagne, de la Bourgogne- Franche-Comté, de la Normandie, des Hauts de-France dans les activités de production et réalisation ; l'Île-de-France dans les centres de décision.



N° 1611

Juillet 2016

## Dans l'économie marchande, un salarié sur huit travaille dans une firme sous contrôle étranger

**F**in 2013, 7,10 millions de salariés en France travaillent dans une entreprise multinationale du secteur marchand non agricole, dont 1,85 million dans une entreprise sous contrôle étranger. L'emploi sous contrôle étranger a diminué de 12 % entre 2008 et 2013. Cette baisse s'est opérée essentiellement en 2009 ; les effectifs sont restés quasiment stables ensuite.

Les salariés des multinationales étrangères travaillent le plus souvent dans l'industrie : c'est le cas pour 37 % d'entre eux en 2013. Cependant, cette part s'est réduite de 6 points en cinq ans, au profit du commerce.

Les multinationales étrangères implantées en France sont contrôlées essentiellement par les pays de l'Union européenne (UE), les États-Unis et la Suisse : les firmes de ces pays emploient respectivement 1,13 million, 400 000 et 150 000 salariés en France. Le nombre de salariés employés par les multinationales contrôlées par les Bric (Brésil, Russie, Inde, Chine) reste modeste. Cependant, il a augmenté de 31 % entre 2008 et 2013, alors qu'il a diminué dans le même temps pour les firmes de l'UE et américaines.

Les parties implantées en France des multinationales sous contrôle étranger correspondent le plus souvent à des entreprises de taille intermédiaire (ETI) : cette catégorie d'entreprise concentre plus de la moitié de leurs emplois. En particulier, les ETI sont surreprésentées dans l'emploi industriel sous contrôle étranger.

Manuella Baraton et Julien Lemasson, division Infrastructures et répertoire statistiques, Insee

Avec l'internationalisation de l'économie, les salariés des entreprises en France travaillent fréquemment pour des firmes multinationales, qu'elles soient sous contrôle étranger ou sous contrôle français (*définitions et encadré*). Fin 2013, dans le secteur marchand non agricole, les premières représentent 12 % de l'emploi salarié, les secondes 35 % et les autres entreprises françaises, 53 %. Ainsi, 7,10 millions de salariés (près d'un sur deux du secteur marchand non agricole) sont employés par une firme multinationale. En particulier, 1,85 million (près d'un sur huit) travaille dans une firme multinationale sous contrôle étranger (*figure 1*).

### Après une forte baisse en 2009, l'emploi sous contrôle étranger est stable jusqu'en 2013

Entre 2008 et 2013, l'emploi salarié dans les multinationales sous contrôle étranger a reculé de 12 %. Sur la même période, en comparaison, l'effectif des multinationales sous contrôle français a progressé de 12 % et celui des autres entreprises françaises a diminué de 5 %.

Le recul de l'emploi salarié sous contrôle étranger est donc notable. Il s'est produit principalement en 2009 (-11 %), au cœur de la crise économique. Au cours des quatre années suivantes, les effectifs sont restés quasiment stables, avec une baisse globale de 1 %.

### Une forte orientation industrielle des firmes sous contrôle étranger

En France, les multinationales étrangères sont beaucoup plus orientées vers l'industrie que les autres entreprises (*figure 2*) : en 2013, elles emploient 37 % de leurs salariés dans ce secteur (680 000 personnes), contre 27 % pour les multinationales françaises (1,42 million de personnes) et 14 % pour les autres entreprises françaises (1,12 million de personnes).

Depuis 2008, les multinationales étrangères dominent certaines activités comme l'industrie du papier et du carton, où elles concentrent 53 % des emplois salariés, et la métallurgie (50 %). Elles sont également

particulièrement présentes dans la fabrication de machines et d'équipements (49 %). Cette surreprésentation des firmes étrangères dans l'industrie peut s'expliquer par différents facteurs. Ainsi, elle peut refléter la volonté de certaines entreprises de garder la maîtrise d'une technologie innovante ou d'un savoir-faire spécifique. Par exemple, une entreprise multinationale étrangère peut préférer s'implanter en France plutôt que d'y sous-traiter sa production, afin de rester la seule à exploiter sa technologie. En outre, les

multinationales peuvent souhaiter avoir des unités de production proches des marchés finaux pour réduire les coûts de transport des biens produits.

### La part de l'emploi étranger diminue dans l'industrie mais s'accroît dans le commerce

Cependant, cette forte composante industrielle des multinationales étrangères s'est réduite en cinq ans : la part des salariés de ces firmes travaillant dans l'industrie a diminué de 6 points entre 2008 et 2013. À l'opposé, elle a augmenté de 1 point pour les multinationales françaises.

Cette diminution du poids de l'industrie dans l'emploi des firmes étrangères profite à d'autres secteurs d'activité. Notamment, la part du commerce dans l'emploi sous contrôle étranger a augmenté de 4 points pour atteindre 27 % en 2013 ; elle est ainsi plus élevée que pour les multinationales françaises (15 %) ou les autres entreprises françaises (23 %). En plus de l'industrie, le commerce est donc également surreprésenté, en 2013, dans l'emploi salarié des firmes étrangères.

Ainsi, fin 2013, 1,13 million de salariés, soit 61 % de l'emploi salarié sous contrôle étranger, travaillent dans une entreprise dont le centre de décision (*définitions*) est en UE hors France. Pour 400 000 salariés (22 %), ce centre de décision est aux États-Unis et pour 150 000 salariés (8 %), il est en Suisse. Au sein de l'UE, l'Allemagne (312 000 salariés) et le Royaume-Uni (190 000 salariés) sont les deux pays dont les firmes emploient le plus de salariés en France (*figure 3*), suivis de la Belgique, qui est dépassée par la Suisse. Divers facteurs peuvent expliquer l'intensité d'implantation des entreprises de certains pays en France : la proximité géographique (Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, Belgique...), la recherche de débouchés commerciaux (États-Unis, Japon...), voire la langue commune (Canada).

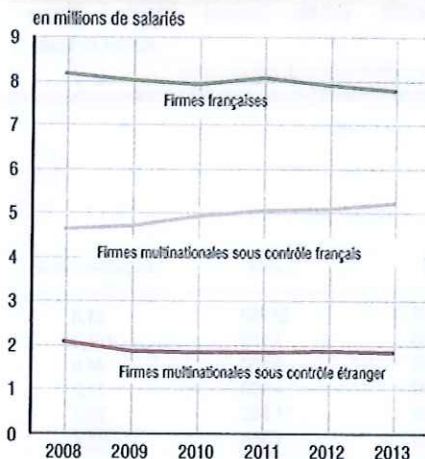
### Les multinationales des Bric, encore peu présentes, mais en forte croissance

Les entreprises sous le contrôle des pays émergents tiennent en France une place encore très modeste (*figure 4*). Celles sous le contrôle des Bric (Brésil, Russie, Inde, Chine) n'emploient ensemble que 22 000 salariés en France en 2013, soit seulement 1 % de l'emploi salarié total des firmes multinationales étrangères. La Chine est, de ces quatre pays, celui dont l'emploi est le plus élevé en France (12 000 salariés). Elle n'arrive cependant qu'au 15<sup>e</sup> rang des pays de contrôle, devant la Russie (5 000 salariés), l'Inde (4 000 salariés) et le Brésil (1 000 salariés). Toutefois, le déploiement de ces pays émergents est dynamique : le nombre de salariés travaillant pour une entreprise contrôlée par les Bric a augmenté de 31 % entre 2008 et 2013. À l'opposé, il a diminué de 17 % pour les entreprises sous contrôle de pays de l'Union européenne et de 12 % pour les firmes américaines.

### L'emploi des multinationales étrangères est concentré dans des ETI

Les entreprises sont classées en quatre catégories (*définitions*), en fonction de leur effectif, de leur chiffre d'affaires et du total de leur bilan en France. Seuls sont pris en compte les effectifs ou résultats correspondant à la « trace » française de ces entreprises (partie implantée sur le territoire français). Ainsi, une firme multinationale étrangère très étendue dans le monde peut ne pas être classée, pour sa partie française, dans la catégorie des grandes entreprises, mais dans celle des entreprises de taille intermédiaire (ETI), voire dans celle des petites et moyennes entreprises.

### 1 L'emploi salarié sous contrôle étranger diminue entre 2008 et 2013



Lecture : en France, fin 2013, l'emploi sous contrôle étranger s'élevait à 1 850 000 salariés dans l'ensemble des sociétés du secteur marchand, y compris le secteur financier.

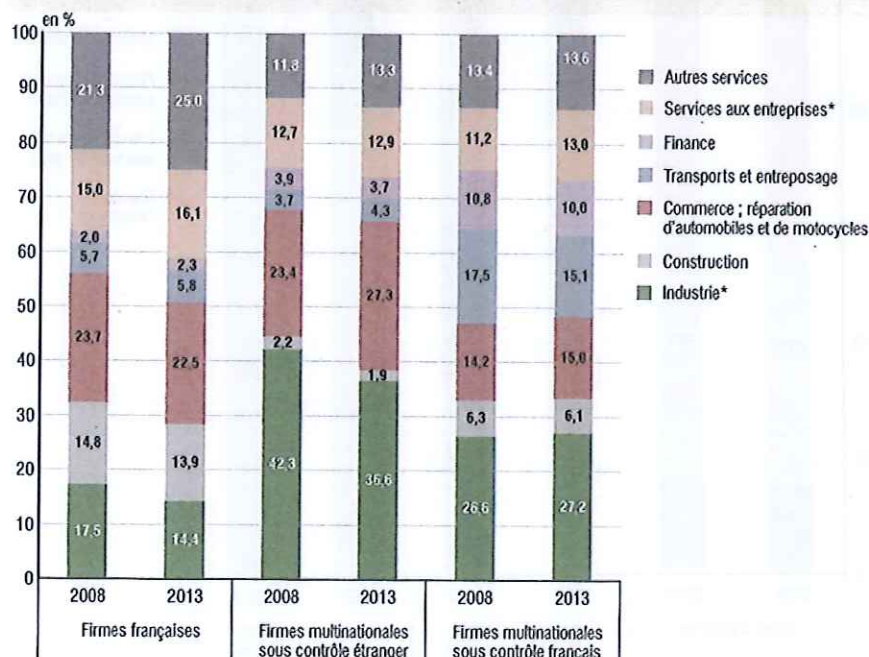
Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).

Source : Insee, Lili, Esane, Clap.

### Des emplois principalement sous contrôle européen ou américain

L'Union européenne (UE), les États-Unis et la Suisse contrôlent les multinationales étrangères employant le plus de salariés en France. C'est vrai sur toute la période 2008-2013.

### 2 L'emploi sous contrôle étranger de moins en moins concentré dans l'industrie



\* Voir définitions.

Lecture : en France, fin 2013, parmi les salariés des multinationales sous contrôle étranger, 36,6 % travaillent dans l'industrie. Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).

Source : Insee, Lili, Esane, Clap.

Fin 2013, l'emploi des implantations étrangères en France est concentré dans des ETI, pour 51 % des salariés. Cette part n'est que de 26 % pour les multinationales françaises et de 16 % pour les autres entreprises (figure 5). Toutefois, l'emploi des ETI sous contrôle étranger a diminué de 13 % entre 2008 et 2013. Au contraire, l'emploi des ETI sous contrôle français a augmenté, de 41 % pour les multinationales et de 4 % pour les autres entreprises françaises.

Les ETI sont particulièrement surreprésentées dans l'emploi industriel étranger : 64 % des salariés du secteur industriel sous contrôle étranger sont employés dans une ETI. Cette part n'est que de 35 % pour les firmes multinationales sous contrôle français.

### Les unités sous contrôle étranger

Les unités sous contrôle étranger se décomposent en deux catégories : les entreprises sous contrôle d'un groupe étranger et les unités indépendantes de nationalité étrangère.

Les entreprises sous contrôle d'un groupe étranger sont dépendantes d'un groupe (définitions) dont le centre de décision est implanté hors de France. Cette catégorie est largement majoritaire au sein des firmes multinationales sous contrôle étranger : en 2013, elle représente 92 % des firmes multinationales étrangères et 99 % de leur effectif salarié.

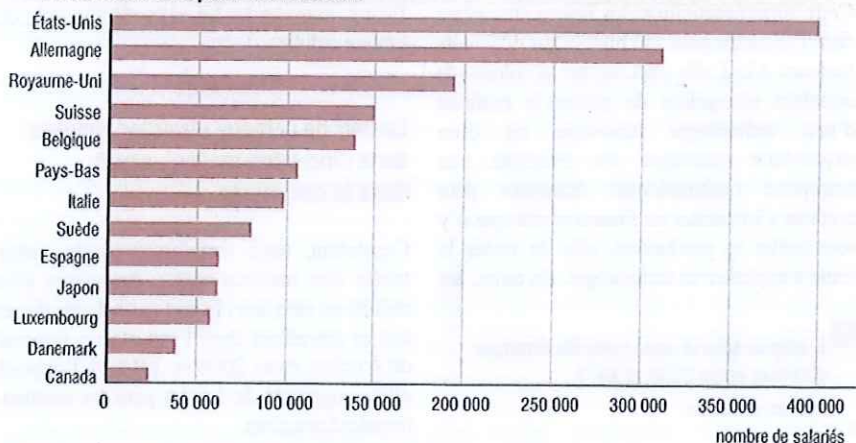
Les unités indépendantes de nationalité étrangère se répartissent en deux sous-ensembles.

D'une part, elles comprennent les unités locales implantées en France : on parle généralement d'établissements ou de succursales en France. Elles ont renseigné une déclaration auprès de leur centre de formalités des entreprises pour obtenir un identifiant SIREN et exercer leur activité.

D'autre part, elles comprennent les unités étrangères ayant une activité en France, mais sans implantation en France. Par exemple, un commerçant étranger qui livre en France remplira une déclaration TVA. Ou encore, une entreprise étrangère employant des salariés rémunérés en France renseignera une déclaration annuelle de données sociales ; c'est par exemple le cas des représentants qui recherchent une nouvelle clientèle ou une implantation en France.

Ces deux types d'unités indépendantes étrangères sont immatriculés au répertoire Sirene pour des besoins fiscaux et sociaux. En 2013, 94 % de leurs effectifs sont classés dans le répertoire en tant que « sociétés commerciales étrangères immatriculées au registre du commerce et des sociétés ». L'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni concentrent 57 % des salariés de ces unités.

### 3 Les premiers pays d'origine des emplois sous contrôle étranger en 2013 : un contrôle européen et américain



Lecture : 400 000 salariés en France sont employés par une firme multinationale américaine en 2013.

Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).

Source : Insee, Lifi, Esane, Clap.

### 4 L'émergence certaine des Bric

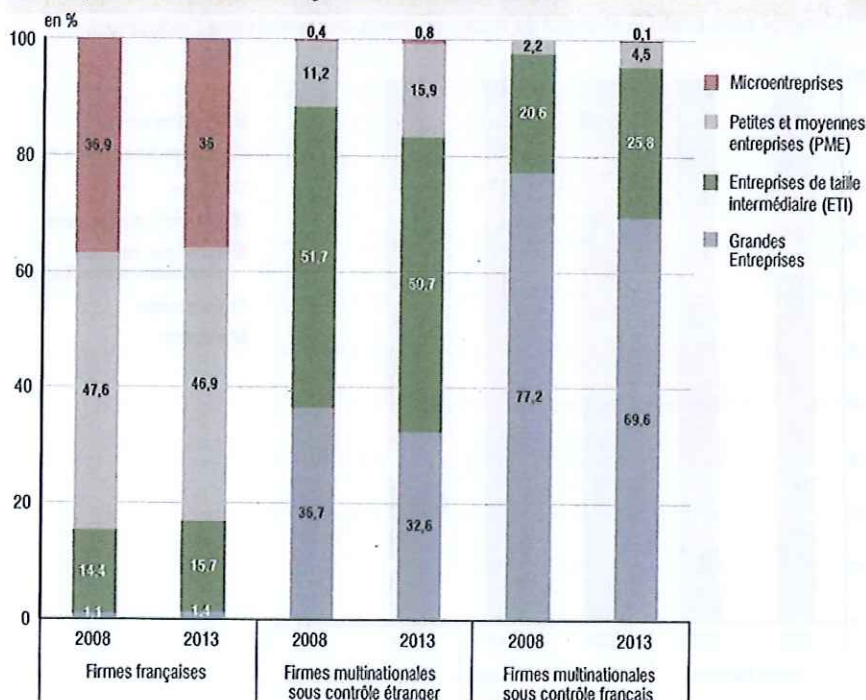
Effectifs des emplois en France contrôlés par...	2008	2013	Évolution (en %)
Ensemble des Bric :	16 900	22 200	31,0
Brésil	300	1 100	251,9
Russie	3 600	5 200	44,8
Inde	3 700	4 100	11,2
Chine y compris Hong Kong	9 300	11 800	26,2
Singapour	900	1 300	35,4
UE28 (hors France)	1 370 000	1 130 900	-17,5

Lecture : fin 2013, 4 100 salariés en France travaillent pour une entreprise contrôlée par l'Inde.

Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).

Source : Insee, Lifi, Esane, Clap.

### 5 L'emploi sous contrôle étranger concentré dans les ETI



Note : voir en définitions les quatre catégories d'entreprises.

Lecture : fin 2013, 50,7% des salariés des multinationales étrangères implantées en France travaillent dans une ETI.

Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).

Source : Insee, Lifi, Esane, Clap.



## Sources

Le règlement (CE) n° 716/2007 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la structure et l'activité des filiales étrangères (règlement FATS pour « *Foreign Affiliates Statistics* ») prévoit une collecte annuelle de données à l'échelle de l'Union. Ces statistiques couvrent :

– les statistiques « entrantes » (*Inward FATS* ou IFATS), c'est-à-dire les statistiques relatives à l'activité des filiales des multinationales étrangères qui participent à l'économie déclarante ;

– les statistiques « sortantes » (*Outward FATS* ou OFATS), c'est-à-dire les statistiques qui décrivent l'activité à l'étranger des filiales étrangères des multinationales contrôlées par l'économie déclarante. Cette étude est centrée sur les statistiques entrantes pour la France, *i.e.* les statistiques relatives à l'activité des filiales des multinationales étrangères qui participent à l'économie française. Les résultats sont issus de trois sources élaborées par l'Insee.

Premièrement, le **système d'information Lifi** (enquête Liaisons financières jusqu'en 2011) permet de recenser les détentions de capitaux, d'identifier les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour (ensemble des unités légales qui les composent). Jusqu'en 2011, chaque année, des entreprises étaient interrogées sur leurs actionnaires et leurs participations. Les parts de détention de capital et les droits de vote entre sociétés étaient recensés au 31 décembre. Cette enquête était complétée par une base de données privée, constituée à partir des obligations de publicité légale auprès du greffe du tribunal. Depuis 2012, l'enquête Lifi a été remplacée par l'utilisation de données administratives fiscales.

Deuxièmement, le **dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane)** rassemble, depuis 2008, les informations comptables sur les entreprises obtenues à partir des déclarations fiscales et sociales. Ces dernières sont complétées par une enquête auprès de 150 000 entreprises.

Troisièmement, le **système d'information sur la connaissance locale de l'appareil**

productif (Clap) recense et localise les effectifs salariés en France, hors intérimaires, au 31 décembre de chaque année.

## Définitions

Les **firmes multinationales** sont dans cette étude constituées des groupes implantés en France dont au moins une filiale ou le centre de décision est situé à l'étranger, ainsi que des unités présentes en France dont le siège est à l'étranger (*encadré*). Elles sont dites respectivement **sous contrôle français** ou **sous contrôle étranger** selon que leur centre de décision (ou le siège social de l'unité) est implanté en France ou à l'étranger.

Les **firmes françaises** (ou « **autres entreprises françaises** ») sont des entreprises « mononationales » françaises, qu'il s'agisse de groupes « franco-français » ou d'entreprises françaises indépendantes.

**Groupe** : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision *via* le contrôle des droits de vote. Ce dernier est principalement approché par la détention capitaliste directe ou indirecte de plus de 50 % des actions.

**Nationalité du groupe ou pays de contrôle** : la nationalité du groupe est déterminée par le pays d'implantation de son centre de décision, (*Global Decision Center - GDC*). Ce dernier correspond à l'entité qui prend les décisions stratégiques du groupe, où se réunissent les dirigeants ou le conseil d'administration.

Le centre de décision correspond le plus souvent, mais pas toujours, à la « tête ultime », (aussi appelée GGH par Eurostat pour « *Global Group Head* ») ou encore « tête de groupe ». Cette dernière est l'entreprise non contrôlée directement ou indirectement par une autre entreprise et qui détient le contrôle financier direct ou indirect des filiales du groupe. Si par exemple la tête de groupe est une holding financière implantée au Luxembourg, mais qu'une recherche d'experts (à la lecture du rapport d'activité notamment) montre que le centre de décision est une filiale située

en France, alors le groupe est français et non luxembourgeois.

Les quatre catégories d'entreprises, telles que définies par le décret n° 2008-1354 de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 18 décembre 2008, sont les suivantes :

– les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ; les microentreprises font partie des PME ;

– les **petites et moyennes entreprises (PME)** occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;

– les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;

– les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

### Secteur d'activité :

Dans cette étude, l'**industrie** regroupe les industries extractives, l'industrie manufacturière, ainsi que la production et la distribution d'eau et d'électricité, soit les sections B à E de la nomenclature d'activités françaises (NAF). Le regroupement « **Services aux entreprises** » correspond aux sections M et N de la NAF rév. 2.

## Bibliographie

- Angel J.-W., Régulier V., « Les groupes étrangers en France : en dix ans, 1,8 fois plus de salariés », *Insee Première* n° 1069, mars 2003.
- Boccard F., Hecquet V., D'Isanto A., Picard T., « L'internationalisation des entreprises et l'économie française », in « Les entreprises en France », coll. *Insee Références*, octobre 2013.
- Boccard F., Picard T., « Commerce extérieur et implantations de firmes multinationales : des profils différents selon les pays », *Insee Première* n° 1558, juin 2015.
- Héricher C., Topiol A. « Les groupes français multinationaux en 2012. De plus en plus présents hors de l'Union européenne », *Insee Focus* n° 21, mars 2015.

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :  
E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :  
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-  
Ceuhaupé, V. Quénechdu, H. Valdelallière

Maquette : C. Kohler  
Impression : Jouve  
Code Sage IP161611  
ISSN 0997 - 3192

• *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :  
[www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :  
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :  
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>



**Paré à innover : Quels sont, pour les investisseurs installés en Bretagne, les critères de localisation de leur entreprise ?**

Sébastien Le Gall : De façon générale, on distingue trois grandes motivations qui guident les investisseurs pour la localisation de leur investissement sur un territoire étranger : la recherche de ressources ou d'actifs stratégiques, l'accès à la demande locale, la recherche d'une efficience au niveau organisationnel. Ce que les investisseurs vont regarder va dépendre de la motivation principale de l'investissement. À en juger par les résultats de l'étude « Baromètre », la nature de l'investissement est liée à une **activité productive** pour près de la moitié des 59 directeurs de filiale ou d'établissement sous capitaux étrangers interrogés. **Ce que les investisseurs regardent alors c'est la qualité des compétences, des ressources (naturelles, productives) ou des matières premières qu'ils vont être capables de mobiliser sur le territoire.** À titre d'exemple, c'est le dynamisme du bassin laitier breton qui explique l'investissement du chinois Synutra en Centre-Bretagne. La taille du marché auquel ils peuvent accéder est aussi un critère essentiel pour les investisseurs dont l'objectif est plutôt commercial (près d'un tiers des répondants). Et pour ceux dont l'activité relève de la R&D, d'autres critères sont étudiés comme le haut niveau de qualification du capital humain, la qualité du dispositif de recherche et d'innovation, la qualité du cadre de vie. Pour exemple, c'est bien la présence de personnes qualifiées et spécialisées, très attachées au territoire, qui explique la localisation de l'entreprise américaine Windriver dans le Morbihan.

Il est important de noter que, selon les modalités d'investissement, les logiques de localisation s'appuient plus (création de site) ou moins (fusion-acquisition) sur une évaluation fine des attributs du territoire. Les enseignements du baromètre sont d'autant plus instructifs que les investissements relèvent pour plus de la moitié de la création d'un ou de plusieurs sites. Par ailleurs, la logique de localisation ne peut se réduire à la seule échelle régionale. Pour de nombreux directeurs, le rayonnement à l'international de la Bretagne est faible. C'est la connaissance préalable de la Bretagne par les investisseurs ou les porteurs du projet qui a souvent guidé la localisation. Par exemple, la présence d'un investisseur autrichien au sein de Cellaouate Cellulose à Morlaix résulte d'une démarche entreprise par les porteurs de projets présents en local et soucieux de trouver un partenaire financier et technologique à l'international.

**PAI : Comment qualifient-ils les atouts de la Bretagne ?**

S. L.G. : Un résultat important est que pour 73 % des répondants la Bretagne est une « terre d'implantation très ou plutôt satisfaisante ». Selon les investisseurs étrangers présents ici, la qualification de la main d'œuvre apparaît à la fois comme le critère le plus déterminant et comme celui pour lequel la région bénéficie d'un véritable avantage comparatif. La disponibilité de la main d'œuvre et la qualité du système de formation sont également soulignés. Le capital humain apparaît ainsi comme une véritable source de création de valeur pour les entreprises qui y investissent et comme une composante clé de l'attractivité de la Bretagne. Les investisseurs étrangers jugent également positivement le dynamisme du tissu industriel breton et la spécialisation sectorielle. Si le critère de la qualité de vie ne peut être considéré comme un élément déclencheur de la localisation de l'investissement, les investisseurs notent néanmoins le cadre de vie d'exception qu'offre la Bretagne.

## Continental : pas de motif économique aux licenciements, dit la Cour d'appel

La Cour d'appel d'Amiens (Somme) a confirmé, mardi, le jugement du conseil des prud'hommes d'il y a un an, qui avait octroyé aux 680 ex-Conti de l'usine de Clairoix (Oise) des dommages et intérêts allant jusqu'à 36 mois de salaire.

Le Monde.fr | 30.09.2014 à 09h53 • Mis à jour le 30.09.2014 à 16h43 | Par Francine Auzicovici | [Lecture en continu](#)



Face à face entre des salariés de Continental, le 22 avril 2009, à Clairoix, et le représentant de la sécurité de l'usine  
AFP/PHILIPPE HUGUEN

Après le tribunal administratif, la Cour d'appel administrative d'Amiens, et le Conseil des prud'hommes de Compiègne, c'est au tour de la Cour d'appel d'Amiens (Somme) de rejeter le motif économique des licenciements des anciens salariés de Continental, intervenus lors de la fermeture son usine de Clairoix (Oise).

Selon Alexandra Soumeire, une des avocates des salariés, « la Cour confirme en tous points le jugement du Conseil des prud'hommes » du 30 août 2013, qui avait octroyé aux 680 ex-Conti ayant porté l'affaire en justice sur un effectif de 1 100 - des dommages et intérêts allant jusqu'à 36 mois de salaire.

Outre « l'absence de justification économique des licenciements au regard de la situation et des résultats d'ensemble du groupe de dimension mondiale Continental », la Cour indique qu'elle a considéré que l'obligation de reclassement qui doit être mise en oeuvre avant tout licenciement « n'a pas été satisfaite à l'égard des salariés concernés. »

Le juge confirme aussi que la maison mère allemande Continental AG était co-employeur des salariés car c'est elle qui a pris la décision de fermeture.

Pour se justifier, la firme a toujours invoqué a crise qui avait frappé le secteur automobile dès 2008, une surcapacité de production en Europe et la nécessité de sauvegarder sa compétitivité.

AA

## « LES INDEMNITÉS DOIVENT ÊTRE VERSÉES »

Lors de l'audience devant la Cour d'appel, Patrick Thiébart, du cabinet Jeantet Associés, l'avocat de l'entreprise, avait estimé que, habituellement, « la Cour de cassation reconnaît que la réorganisation de l'entreprise constitue un motif économique de licenciement valable, lorsqu'elle vise à anticiper des difficultés économiques à venir mais non encore avérées à la date des licenciements. »

La décision de la Cour d'appel est « une belle leçon pour tous les patrons qui agissent en voyous, estime Antonio Da Costa, délégué CFTC. On espère que Continental n'ira pas en cassation. Mais quoi qu'il en soit, les indemnités doivent être versées. »

La direction n'a pas encore pris la décision de se pourvoir ou non en cassation. Patrick Thiébart a cependant indiqué : « A nouveau, les deux arguments majeurs que nous avons plaidés devant la Cour d'appel » ont été ignorés.

## « LE MARCHÉ EUROPÉEN N'A CESSÉ DE DIMINUER DEPUIS 2009 »

Ainsi, a-t-il déploré que la Cour a « considéré que les résultats financiers du groupe Continental sur le marché du pneumatique pour voitures de tourisme reflétait une situation économique solide et stable ainsi qu'un excellent positionnement concurrentiel, alors même que le marché européen, du pneumatique, sur lequel Continental réalisait 70 % de ses ventes, n'a cessé de diminuer depuis 2009 ».

De même, a ajouté l'avocat, le congé de mobilité de 24 mois et la prime de 50 000 euros par salarié « auraient dû conduire la Cour à réduire significativement les indemnités exorbitantes accordées en première Instance. » Le plan de sauvegarde de l'emploi « a représenté un investissement total de 220 millions d'euros », selon M. Thiébart.

Avec déjà « quatre décisions judiciaires en faveur des ex-salariés, il n'y a pas l'ombre d'un doute » dans l'issue de ce dossier s'il était soumis à la Cour de cassation, estime Mme Soumeire. « Mais on espère que Continental ne le fera pas, ajoute-t-elle. 480 anciens salariés sont toujours à Pôle emploi. On aimerait que ces personnes puissent avoir l'esprit libre pour régler leurs dettes financières. »

Lire aussi le reportage : La moitié des "Conti" n'a toujours pas retrouvé d'emploi

([reconomie/article/2013/02/25/la-moitie-des-conti-n-a-toujours-pas-retrouve-d-emploi\\_1838268\\_3234.html](http://reconomie/article/2013/02/25/la-moitie-des-conti-n-a-toujours-pas-retrouve-d-emploi_1838268_3234.html))

Selon la direction, sur 612 retours à l'emploi comptabilisés, il y a « 272 contrats à durée indéterminée, 241 contrats à durée déterminée et 99 créations ou reprises d'entreprises », tandis que, « au 31 août 2014, 32 personnes étaient encore accompagnées par le cabinet de reclassement au titre de leur droit à recevoir deux offres valables d'emploi. »

## NON RESPECT DES ENGAGEMENTS

En cas de pourvoi, si la direction obtenait gain de cause, les salariés devraient rembourser les sommes perçues. L'avocate veut aussi « interpeller les politiques : on a les dommages et intérêts mais on n'a plus les emplois, alors que juridiquement, rien ne justifiait la fermeture du site. On aimerait que les décisions juridiques fassent réfléchir les politiques » et permettent que ce type de jugement puisse intervenir avant la fermeture d'un site et les licenciements afin d'éviter un tel gâchis.

Le PS l'avait promis lors de la campagne présidentielle, avant d'enterrer l'idée. Et le patronat ne veut pas en entendre parler.

L'annonce de la fermeture de l'usine, au printemps 2009, avait provoqué un tsunami social, car Continental avait signé, en 2007, un accord avec la seule CFTC pour augmenter la durée du travail à 40 heures par semaine en échange du maintien de l'usine au moins jusqu'en 2012.

Les salariés s'étaient alors sentis « trahis », disaient-ils, et certains avaient saccagé la sous-préfecture de Compiègne. Une prime de départ de 50 000 euros avait ensuite été négociée. Une somme devenue un étalon pour les salariés licenciés lors de plans sociaux.

12

**Paris a su profiter de la reprise des investissements étrangers en Europe, particulièrement pour les fonctions stratégiques.**

C'est la performance que personne n'attendait. Paris reste solidement accrochée à sa cinquième place au palmarès de l'attractivité des métropoles mondiales pour les investisseurs internationaux. Mieux, avec 141 investissements dits « Greenfield », c'est-à-dire des activités nouvelles créatrices de valeur, hors fusions, acquisitions, privatisations ou alliances, l'Ile-de-France se rapproche de New York, quatrième, qui perd une place avec 159 opérations. Londres reste toutefois largement en tête du cortège des 35 métropoles passées au crible des experts de KPMG pour le compte de l'association de grandes entreprises Paris Ile de France Capitale économique (Pidfce). Entré septembre 2015 et septembre 2016, donc hors influence notable du Brexit, la capitale britannique a engrangé 364 investissements, 30 de plus que lors de la période précédente, loin devant les 208 opérations de Shanghai, 2ème et les 173 de Hong Kong, troisième.

### **Un contexte de nette reprise**

Plus important, avec 81 dossiers, l'Ile-de-France se hisse du cinquième au troisième rang mondial pour sa capacité à attirer les fonctions stratégiques des grandes entreprises étrangères. Ce sont ces fonctions, telles que recherche, design, directions à l'échelle du continent, qui lui permettent de compter parmi les métropoles qui détiennent les commandes de la mondialisation. Sur ce terrain, là encore, Londres reste de très loin la première région mondiale avec 224 opérations, devant Shanghai (117). New York, deuxième il y a un an, n'occupe plus que la quatrième place, ex-aequo avec Bangalore, avec 78 dossiers.

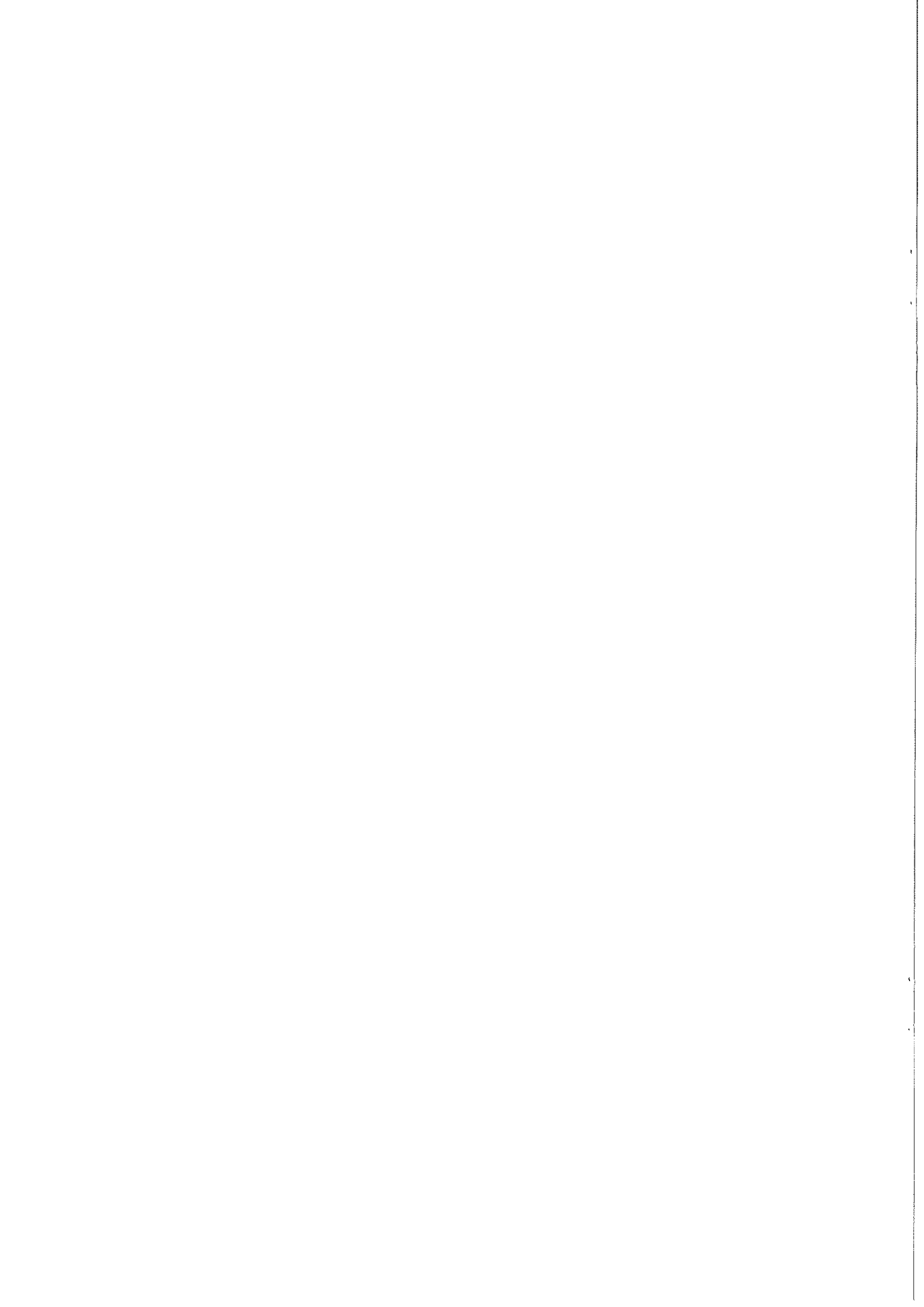
Cette performance de la région parisienne s'inscrit dans un contexte de nette reprise, de 10,8 %, du nombre d'investissements internationaux après plusieurs années de baisse. Elle touche principalement, l'Europe de l'Ouest, en progression de 21 %, et, plus inattendue, l'Europe de l'Est, en hausse de 23 %. L'Asie ne progresse que de 5 % alors que l'Amérique du Nord recule de 14 %.

### **L'Europe en pointe**

Première destination mondiale des investissements (36 % des opérations), devant la zone Asie-Pacifique (32 %) et l'Amérique du Nord (14 %), l'Europe est aussi la première origine de ces investissements étrangers dans le monde.

« L'Ile-de-France rattrape les très mauvaises performances de 2012 et 2013 », se félicite Chaira Corazza, directrice générale de Pidfce. Pour Nicolas Beaudouin, associé chez KPMG, « c'est la première fois depuis cinq ans qu'on observe des conditions aussi favorables en Europe de l'Ouest ». Ce sont toujours la stabilité fiscale, la recherche, la formation, l'immobilier disponible et la qualité de vie qui attirent les investisseurs. Quant aux effets du Brexit, il est trop tôt pour les imaginer. D'autant que, métropole mondiale, Londres est assez déconnectée du reste du Royaume-Uni.

En savoir plus sur <https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0211759477933-lille-de-france-retrouve-les-faveurs-des-investisseurs-etrangers-2061911.php#iH2TbzVk1AMMuWbY.99>





# ÉPREUVE N° 1